



LES RESSOURCES DU DROIT DES AFFAIRES FACE AU DÉFI CLIMATIQUE

jeudi 26 juin 2025
8 h 30 > 18 h 00

<https://unifees.u-paris2.fr/>

Direction scientifique

Marie CAFFIN-MOI, professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas

08 h 30 **Accueil des participants**

08 h 45 **Mot d'accueil**

France DRUMMOND, professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas,
directeur de l'IRDA Paris
Marie CAFFIN-MOI, professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas

09 h 00 **Propos introductifs**

Gilles J. MARTIN, professeur émérite de l'Université Côte d'Azur, GREDEG CNRS

MATINÉE

Sous la présidence de François-Guy TRÉBULLE,
professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

09 h 30 **Les transformations de la norme**

En droit des sociétés

Antoine GAUDEMET, professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas

En droit financier

Julien GRANOTIER, professeur à l'Université de Lorraine

En droit de la concurrence

Emmanuelle CLAUDEL, professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas

En droit fiscal

Daniel GUTMANN, professeur à l'École de droit de la Sorbonne,
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

En droit comptable

Thiphaine SAUPIN, professeur à l'Université de Poitiers

11 h 00 *Pause*

11 h 15 **L'évolution des méthodes**

La vérification

Sarah BAGNON-SZKODA, associée en charge de l'ESG, direction technique KPMG ;
présidente de la Commission Durabilité de la CNCC

La notation

Geneviève FERONE, vice-présidente, The Shift Project

12 h 15 *Déjeuner*

APRÈS-MIDI

Sous la présidence de **Jean-Jacques DAIGRE**, professeur émérite de l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

14 h 00 **L'adaptation des missions**

14 h 00 **Le régulateur**

Florence PEYBERNES, présidente de la Haute autorité de l'audit (H2A)

Astrid MILSAN, secrétaire générale adjointe en charge des Directions des émetteurs et des affaires comptables, Autorité des marchés financiers

Elise PROVOST, responsable du réseau développement durable, Autorité de la concurrence

15 h 00 **Le juge**

Modération : **Jean-Baptiste RACINE**, professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas

Luc LAVRYSEN, président de la Cour constitutionnelle belge,

président du forum des juges de l'Union européenne pour l'environnement

Amanda COHEN BENCHETRIT, juge au Bureau Technique de la Cour Suprême, Madrid

Malik CHAPUIS, juge au tribunal judiciaire de Paris, Tribunal judiciaire de Paris

François DE CAMBIAIRE, avocat, cabinet de Cambiaire, Meziani

16 h 30 **La mutation des pratiques**

Raphaèle LHOMEL, responsable RSE, groupe FERMOB

François JAMBIN, responsable conformité, Groupe EDF

Sandrine LAFON-CEYRAL, directrice de l'Investissement Responsable – AMUNDI Actifs réels et alternatifs

Propos conclusifs

Louis D'AVOUT, professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas

18 h 00 **Cocktail**

Dix ans après l'Accord de Paris et alors que ses objectifs sont loin d'être atteints, l'IRDA Paris consacre son colloque annuel à la transformation du droit des affaires sous l'impératif de la lutte contre le réchauffement climatique.

Les entreprises ont un rôle central, en raison tant de l'impact environnemental de leurs activités que du rôle, à elles délégué par de nouveaux types d'instruments normatifs, dans la mise en œuvre des politiques climatiques.

Le colloque entend prendre la mesure du changement et en évaluer la portée, en explorant successivement l'évolution des normes dans les principales branches de la discipline (droit des sociétés, droit financier, droit de la concurrence, droit fiscal, droit comptable), la reconfiguration des méthodes (vérification, notation), la redéfinition des missions confiées aux régulateurs, aux juges, aux entreprises destinataires de la norme elles-mêmes, et la mutation concrète des pratiques professionnelles.

En réunissant universitaires, magistrats, représentants des autorités de régulation, experts du chiffre et praticiens engagés dans la transition environnementale, cette journée vise à cerner la place que le droit des affaires occupe – ou pourrait occuper – dans la réponse juridique au défi climatique, au moment où l'Union européenne semble vouloir temporiser.



Colloque validé au titre de la formation continue des avocats.
Participation : 150 €. Manifestation gratuite pour les universitaires, magistrats et étudiants.